Sujet: Tr: [INTERNET] Enquête publique Augmentation production Trimet

De: enregistrement-icpe - DDCSPP 73/PSAICPE emis par DEPLANTE Yohann - DDETSPP 73/PV

<ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr>

Date: 03/05/2021 09:04

Pour: ravoux Céline <celine.ravoux@savoie.gouv.fr>

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Enquête publique Augmentation production Trimet

Date : Sat, 1 May 2021 15:55:46 +0200

De : > reflexion.avenir.aussois (par Internet)

<reflexion.avenir.aussois@gmail.com>

Répondre à : reflexion.avenir.aussois reflexion.avenir.aussois@gmail.com

Pour : ddcspp-enregistrement-icpe@savoie.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

La pollution est un problème majeur contre lequel nous avons très peu de leviers. Le rapport de Trimet reconnaît que d'augmenter la production c'est aussi augmenter la pollution. Voir Etude d'impact, pièce jointe n°4, page 125 paragraphe 9.5.1 Émissions futures. "Cependant, les émissions atmosphériques étant directement proportionnelles à l'intensité de l'activité du site, le passage d'une capacité de production autorisée de 150 kt à 160 kt d'aluminium primaire par an aura un impact sur les rejets à l'atmosphère."

Par principe de précaution il me semble logique de conditionner l'augmentation de la production à l'obligation de remédier aux rejets toxiques induits même si ceux-ci entrent dans la limite légale du droit à polluer.

Je vous remercie de prendre en considération mon courrier.

Cordialement

Couvert Christine

<#m_-431690419466985316_DAB4FAD8-2DD7-40BB-A1B8-4E2AA1F9FDF2>

1 sur 1 03/05/2021 12:15